

### LAVOIR DU VERGER

#### PROPOSITION D'ACQUISITION

Le lavoir du Verger est actuellement propriété de M. et Mme Dominique RESTIF. Pour conserver ce patrimoine communal, le Conseil Municipal souhaite faire une offre d'achat du lavoir avec 300 m<sup>2</sup> de terrain environ au prix de 5000 €, sous réserve de l'acceptation du dossier technique et financier. (20 novembre 2012)

#### ACHAT DU LAVOIR

M. et Mme Dominique RESTIF ont accepté de vendre le lavoir 5000 € à la commune.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte d'achat du lavoir. (19 février 2013)

#### SUBVENTIONS

Les travaux du lavoir du Verger peuvent bénéficier de deux subventions :

- une émanant du Conseil Régional : elle subventionne à hauteur de 20% les travaux et les honoraires d'architecte,

- l'autre émanant de la DRAC : elle subventionne à hauteur de 10 % les travaux.

De plus, il y a la possibilité que la Fondation du Patrimoine subventionne les travaux à hauteur de 5% mais il faut remplir un certains nombres de critères.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, de la DRAC, et de la Fondation du Patrimoine. (19 février 2013)

#### PARTENARIAT FONDATION DU PATRIMOINE

La convention de souscription a pour but d'encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité. Elle définit les termes, c'est-à-dire l'affectation des dons, les actions de communication et la durée.

La convention de partenariat quant à elle a pour objet de définir le rôle de chacun des partenaires dans la restauration et la mise en valeur du patrimoine de proximité ni inscrit, ni classé au titre des Monuments

Historiques. Elle doit encourager la conservation de l'architecture traditionnelle et typique du territoire et aider au financement de la réhabilitation de ce patrimoine.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à ces conventions. (19 février 2013)

#### PARTENARIAT ASSOCIATION DE TIEZ BREIZ

L'association Tiez Breiz dispense l'information et la formation, en vue d'une réhabilitation saine et respectueuse du bâti ancien non protégé, aux amateurs comme aux professionnels du bâtiment. En collaboration avec la Communauté de Communes de la Roche aux Fées, elle permet de former des habitants du territoire tout en réhabilitant le lavoir.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le partenariat entre la commune et l'association Tiez Breiz. (19 février 2013)



#### PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux seront réalisés, pour partie, dans le cadre de formations organisées par la Communauté de Communes de la Roche aux Fées et l'association Tiez Breiz. Le Conseil Municipal accepte le plan de financement du lavoir. (19 février 2013)

DEPENSES	Montants	SUBVENTIONS	Montants	COÛT
Acquisition	5 000,00 €			5 000,00 €
Géomètre	1 071,62 €			1 071,62 €
Notaire	1 320,00€			1 320,00 €
Architecte	1 554,80 €	20% subventions CR	310,96 €	1 243,84 €
Maçonnerie + rejointoiement	800,00 €	30% subventions CR et DRAC	240,00 €	560,00 €
Charpente	7 800,00 €	30% subventions CR et DRAC	2 340,00 €	5 460,00 €
Couverture	2 500,00 €	30% subventions CR et DRAC	750,00 €	1 750,00 €
Aménagement des abords	1 700,00 €	30% subventions CR et DRAC	510,00 €	1 190,00 €
Tiez Breiz assistance	882,68 €			882,68 €
<b>TOTAUX</b>	<b>22 629,10 €</b>		<b>4 150,96 €</b>	<b>18 478,14 €</b>